

## **Commune de CHAMPAGNAC**

### **Séance du 26 octobre 2017**

*L'an deux mil dix-sept, le vingt-six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr RODE Michel, Maire.*

*Etaient présents Mesdames et Messieurs:*

*RODE Michel, BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, ANDRÉ Pascal, BONNEAU Frédéric, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CHAGNIOT Hervé, POULLY Thierry, THÉRY Magali, RENOUE Corinne*

*Etait absent : Mr CLÉMENT Jean-Marie*

*Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mr RAVON Francis à BLIN Gérard*

*Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

*Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

*Après approbation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2017, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.*

### **Choix emprunt travaux Salle des Fêtes**

*Plusieurs banques (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse Epargne et Banque Postale) ont été contactées par Mr Gérard BLIN qui présente un tableau de comparaison des taux proposés et des frais bancaires.*

### **Délibération N° 26-2017**

#### **Emprunt travaux amélioration thermique de la salle des fêtes**

*Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC*

*Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré :*

*- décide de contracter un emprunt de **50 000 € (Cinquante mille Euros)** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer les travaux d'amélioration thermique de la Salle des Fêtes, dont les caractéristiques sont les suivantes :*

- Montant du capital emprunté : **50 000 € (Cinquante mille Euros)***
- Durée d'amortissement en mois : **60 mois***
- Type d'amortissement : **échéances constantes***
- Taux d'intérêt : **0.51 % fixe***
- Périodicité : **trimestrielle***
- Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.***
- Frais de dossier : **100,00 €***
- Autres commissions : **néant***

*- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.*

*- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant*

*- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.*

**Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 3**

### **Contrat CUI-CAE**

*Le contrat CUI-CAE de Mme Valérie MIGNET s'est terminé le 4 octobre 2017, après 16 mois de CUI-CAE de 7 heures hebdo mise à disposition gratuite par la CDC de Haute-Saintonge et 24 mois de CUI-CAE de 22 heures hebdo par la commune de Champagnac.*

### **Délibération N°27-2017**

#### **Mise à disposition gratuite d'un CUI-CAE de 7 h hebdomadaires**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'une opération menée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime favorisant l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA, intitulée « CUI-CAE de 7 h », la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge peut mettre à disposition une administrée de la commune gratuitement au service de la commune de CHAMPAGNAC.*

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner un avis sur cette proposition.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- émet un avis favorable,*
- autorise Mr le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite de personnel de droit privé répondant à la mesure CUI-CAE de 7 heures hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017.*

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

*Une convention sera signée avec Mme Véronique BERTHELOT, habitante de la commune pouvant bénéficier de ce dispositif pour l'entretien des espaces verts, la plantation et l'arrosage des fleurs,...*

### **Voyage scolaire 2018**

*Les enseignants de l'école de Champagnac prévoient d'organiser un voyage scolaire à LOUDENVIELLE dans les Pyrénées sur 3 jours en 2018. Le transport est pris en charge par la commune et accepté par le Conseil dans le principe. Un devis a été demandé aux Autocars CHAINTRIER et s'élève à 1 905,00 € TTC. D'autres devis comparatifs sont demandés.*

### **Point sur le bulletin municipal**

*Le bulletin municipal sera dans le même principe que précédemment avec des infos ciblées (Antilles de Jonzac, déchets,...)*

### **Festivités**

*Des dates sont prévues pour les Vœux du Maire (13/01/2018) , le Repas des Aînés (03/03/2018) et la journée communale (09/06/2018) si elle est maintenue.*

### **Délibération N°28-2017**

#### **Organisation de la semaine scolaire rentrée 2018/2019**

*Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui rend possible une dérogation dans l'organisation de la semaine scolaire (passage aux 4 jours d'école contre 4,5 jours actuellement)*

*Vu la possibilité offerte aux communes pour la prochaine rentrée 2018-2019,*

*Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le retour ou non à la semaine de 4 jours.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019.*

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

### **Délibération N°29-2017**

#### **Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

*Vu la délibération du 16 février 2010 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité*

*Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem.*

*Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:*

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;*
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;*
- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Charente-Maritime représentant l'Etat à cet effet ;*
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.*

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

### ***Questions diverses***

- Suppression de la colonne à verre Aux Pibiasses.*
- La future MAM redemande une subvention. A voir.*
- PLU : Réunion prévue le 30 novembre 2017 à 14 H.*
- Achat d'un ordinateur pour Mr Christophe CHAUMETON, Directeur de l'école.*

*Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.*